



**Procès verbal du Conseil Municipal**  
**~ Saint Laurent Sur Oust ~**  
**Mardi 09 janvier 2024- Heure 19h00**  
**Convocation du 07 décembre 2023**  
**Salle du conseil**

**Absents :** - M. GUILLEMOT Thomas  
- MME BRULE Corinne  
- M. MICHEL Rémi

**Présents :** -M LE GOFF Tony  
- M. BERTHET Michel  
- MME PERRET Morgane  
- M. DANY Stéphane  
- MME ASFEZ Peggy  
- M. DESFONTAINE Gilles

**Début du Conseil Municipal 19h00**

• ***Intervention de MME BERTHET Josiane, bénévole à la médiathèque***

Madame BERTHET fait un point sur le réseau ROC, précise la signification du nom, en explique le fonctionnement, précise que la médiathèque compte 45 lecteurs et 7 bénévoles, qu'elle est ouverte 24h réparties sur le mois, que la médiathèque propose différentes animations tout au long de l'année

MME BERTHET explique qu'elle assiste à des formations et que la médiathèque de Caro est venue présenter aux bénévoles ce qu'elle propose elle-même.

MME Berthet demande aux élus si ceux-ci ont un retour à faire sur la médiathèque. Les élus répondent n'avoir eu que de très bon échos des habitants sur le fonctionnement de la médiathèque.

Madame Berthet souhaiterait savoir s'il était possible qu'un des agents de la mairie fasse une heure de ménage par semaine dans les locaux de la médiathèque afin de maintenir ceux-ci propres, ceux que le conseil approuve.

Elle demande ensuite s'il était possible pour la mairie d'avoir un budget permettant le fonctionnement de la médiathèque tout au long de l'année : achats de livres etc... Les élus répondent que la médiathèque appartenant à la mairie, une somme serait inscrite au budget afin de permettre le bon fonctionnement de celle-ci.

Enfin elle informe les élus que plusieurs personnes se rendant à la médiathèque se sont plaintes de la présence d'une caméra filmant la voie publique depuis la maison d'un particulier et souhaiteraient que les élus agissent. Les élus lui répondent que les démarches ont déjà été lancées pour que cette caméra soit enlevée.

Elle remercie les élus de l'avoir accueillie et écoutée.

- **Renouvellement convention SATESE**

M. le Maire informe le conseil de la nécessité de renouveler la convention SATESE jusqu'en 2026, année à laquelle l'OBC reprendra la compétence assainissement. Les élus approuvent le renouvellement de la convention et autorisent monsieur le maire à signer celle-ci.

- **Achat nouveau terrain**

M. le Maire explique au conseil que lorsque l'OBC aura récupéré la compétence assainissement il sera compliqué pour les agents de pouvoir accéder au terrain de la station d'épuration sur lequel se trouve également les serres qu'ils utilisent pour la pousse de différentes plantes. Il informe le conseil qu'un terrain juste à côté avait été proposé à la mairie il y a deux ans et qu'il serait judicieux d'y donner suite afin d'y implanter les serres. Monsieur DANY intervient pour informer qu'il faudrait d'abord vérifier la possibilité d'y implanter les serres via un CU. Les restes de ce conseil approuvent cela et une demande de CU sera faite.

Monsieur DEFONTAINE en profite pour informer le conseil que le terrain accolé à celui en projet d'achat contient un hangar qui est en train de s'effondrer. Le terrain étant non-clos, des enfants peuvent tout à fait s'y rendre pour jouer ce qui est très dangereux. Il demande à ce que la mairie contacte le propriétaire afin que celui-ci fasse le nécessaire pour son hangar.

- **Prime pouvoir d'achat**

M. le Maire rappelle au conseil ce qui avait été expliqué concernant la prime pouvoir d'achat lors d'un précédent conseil. Il informe le conseil que le décret concernant le territorial est paru depuis et que la mairie a dorénavant la possibilité de délibérer sur la mise en place de cette prime. Les élus répondent qu'un accord verbal avait déjà été donné lors de ce précédent conseil, autorisent donc le maire à la mettre en place officiellement via la délibération et décident d'inscrire cette dépense au budget 2024.

- **Projet lotissement domaine des Vergers**

Monsieur le maire informe le conseil que suite au rejet de la demande préalable et au vu de l'augmentation des prix des travaux, le projet de création du lotissement au domaine des Vergers devait être mis de côté afin que la commune puisse se concentrer financièrement sur la rénovation de l'église. Les élus souhaitent connaître la cause du rejet de la demande de permis d'aménager. Le Maire explique que la présence de la croix du cimetière, classée monument historique, située juste du terrain, entraîne une liste importante de conditions pour que le permis soit accordé. Les élus approuvent donc la mise de côté de ce projet.

- **Mise en place d'un firewall**

M. le Maire informe le conseil que plusieurs prestataires ont proposé des devis pour la mise en place d'un firewall, nécessaire à la protection des données de la mairie. Les élus, après avoir pris connaissance des tarifs proposés, demandent de voir avec la communauté de communes

s'il est possible de faire une commande groupée afin de réduire les tarifs. La mairie devra donc se renseigner à ce sujet.

- **Fibre**

M. le maire informe le conseil que la fibre arrive enfin sur la commune et que 233 foyers et 72 commerces de Ruffiac et Saint Laurent seront raccordés le 20 janvier prochain.

- **Etude travaux de rénovation de l'église**

M. le Maire présente au conseil la nouvelle étude de Fluditec pour les luminaires chauffant qui devraient être installés lors des travaux de rénovation de l'église. Le conseil décide à l'unanimité d'accepter l'enveloppe tarifaire des travaux dans sa totalité.

- **Délibération vote 1/4 du budget d'investissement**

M. le Maire explique au conseil qu'il est nécessaire de voter sur la possibilité de dépenser 1/4 du budget d'investissement avant le vote des budget 2024 afin de pouvoir passer les factures d'investissement qui arriveront avant le vote du budget. Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de voter la dépense d'1/4 du budget d'assainissement.

- **Loi APER**

M. le maire explique qu'avec la loi APER, les communes doivent décider d'une zone pour l'implantation d'installations terrestres de productions d'énergies renouvelables. Cela permettra de répondre notamment aux enjeux de maîtrise énergétique, de solidarité entre les territoires et de transition écologique tout en redonnant la main aux élus locaux. Il précise que le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas son autorisation, celui-ci devant dans tous les cas respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas. Dans cette même logique, un projet peut donc également être autorisé en dehors des zones d'accélération. Dans ce cas, un comité de projet, sera obligatoire et sera à la charge du porteur de projet.

Il explique qu'une concertation publique doit être organisée et demandent aux élus quelle modalité de concertation leur semble la plus judicieuse. Les élus répondent qu'un registre serait le plus judicieux. Il est donc décidé qu'un registre sera mis en place et que la population sera informée de son existence.

- **Subventions**

- M. le Maire demande au conseil de décider de la liste des subventions qui seront accordées cette année. Après en avoir délibéré, le conseil décide d'accorder les subventions suivantes :
  - Pupilles des Sapeurs Pompiers 100,00 €
  - Banque Alimentaire 80,00 €
  - Restos du Cœur 100,00 €
  - Société de chasse de St Laurent 5€/prise de ragondins
  - L'outil en Main 30,00 €

• Rond-point

M. le maire présente au conseil un devis pour l'achat et la pose d'un rond-point au carrefour de la rue Greneuc/ Route des Bruyères, réputé dangereux. Les élus, après avoir pris connaissance du type de rond-point informe le maire que ce type de rondpoint ne semble pas suffisant en terme d'efficacité, et qu'il serait judicieux de voir s'il n'est pas possible de mettre en place un autre type de signalisation du style panneaux stop. Le maire répond que le DDTM sera interrogée en la matière.

• Rénovation local terrain de foot

M. le maire informe le conseil que le comité des fêtes Laurentins allait dorénavant utiliser de manière régulière le local situé sur le terrain de foot et que celui-ci nécessitait quelques réparations au niveau du bardage. Le conseil approuve et demande qu'une demande préalable de travaux soit faite afin de pouvoir effectuer les travaux nécessaires.

• Four à pain

M. le maire informe le conseil que le four à pain de la commune s'est récemment effondré. Une demande auprès de l'association Concordia sera faite afin de rénover celui-ci.

• Obligation contrôle assainissement en cas de cession immobilière

M. le maire informe le conseil de la nécessité de rendre obligatoire le contrôle d'assainissement collectif lors d'une cession immobilière. Après en avoir délibéré, le conseil décide d'approuver l'obligation d'un diagnostic de vérification du bon raccordement de l'installation du réseau d'assainissement collectif lors d'une vente d'un bien immobilier.

*Fin du conseil 21h30*

---

Le Président de séance

Le Maire,

Michel BERTHET



Le secrétaire de séance

Le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire,

Stéphane DANY

